

AFFAIRE N°24 - Indemnisation du locataire du terrain communal ex-WELMANT-REVEST, situé 71, rue Sainte-Marie.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 19 janvier 1977 (affaire n°9), vous m'avez autorisé à faire l'acquisition d'un terrain cadastré section AO n° 421 situé rue Sainte-Marie, appartenant à Mesdames WELMANT et REVEST, en vue de la construction d'une voie destinée à assurer la desserte de l'ensemble scolaire du Parc Montreuil.

Ce terrain, bâti d'un local à usage de commerce, est occupé par Monsieur YI-SING THIAW-YAT qui s'est engagé à quitter les lieux pour le 31 décembre 1977 et dont l'indemnisation incombe à la Municipalité.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à verser à M. THIAW-YAT une indemnité d'éviction d'un montant de 5 500 F déterminé par les Services Fiscaux.

La dépense sera imputée au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

vu
Pour le Maire et par délégation
le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales
Signé Paul PASTOR
Pour copie conforme
Sauv. Donn. de 21 novembre 1977
le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE